

*Questions orales***LES AÉROPORTS**

DORVAL ET MIRABEL—LES DÉPENSES À PRÉVOIR

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, puisqu'il est le principal responsable du contrôle des dépenses publiques. A-t-on évalué les dépenses que devra engager le gouvernement si le projet de transfert de Dorval à Mirabel voit le jour? Sans entrer dans les détails de cette évaluation, les dépenses gouvernementales augmenteront-elles ou diminueront-elles si le projet se réalise?

● (1430)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la question s'appuie sur de pures hypothèses puisque le ministre des Transports n'a encore fait aucune déclaration à ce sujet. Par conséquent, je ne crois pas qu'il m'appartient d'évaluer le coût d'un projet qui non seulement ne s'est pas concrétisé, mais n'a pas encore été étudié par le cabinet.

M. Nowlan: Madame le Président, la réponse du ministre ne me surprend pas; j'aimerais donc poser une question au premier ministre.

LES RECOMMANDATIONS DU CAUCUS LIBÉRAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ai apparemment posé une question hypothétique sur un sujet qui fait pourtant la manchette des journaux depuis plusieurs mois. Le premier ministre pourrait-il donc indiquer à la Chambre, afin de dissiper toute incertitude du moins en ce qui concerne Dorval et Mirabel, pour ne pas parler de toutes les autres grandes questions économiques, pourrait-il donc indiquer à la Chambre si le caucus libéral présentera cette semaine des recommandations au ministre pour qu'une décision soit prise sur cette question qui relève uniquement de la compétence du ministre et ne concerne ni les États-Unis ni les anchois au large du Pérou.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à vrai dire je ne sais pas si la question sera évoquée par le caucus. Il est possible qu'elle le soit, comme il est possible qu'elle ne le soit pas. Je sais qu'elle a déjà été soulevée à des réunions précédentes du caucus. Le ministre est bien renseigné à ce sujet. La question sera renvoyée au comité la semaine prochaine, comme le sait le député, puis nous écouterons l'opinion de tous les partis sur ce sujet. Peut-être aurons-nous l'occasion d'écouter le point de vue du parti conservateur.

M. Nowlan: Vous le connaissez déjà, monsieur.

* * *

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOLLA 2^E LECTURE DU PROJET DE LOI

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Qu'est-il arrivé au bill C-109, qui vise à indemniser les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde? L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas proposé la deuxième lecture du bill serait-elle que des députés de tous les côtés de la Chambre, y compris le caucus libéral du ministre, insistent pour que le bill soit modifié de façon à prévoir une indemnisation beaucoup plus importante?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que le député devrait parler au leader de son parti à la Chambre. Des députés de tous les partis comprennent sans aucun doute à quel point il importe d'adopter cette mesure au plus vite puisqu'elle permettra aux victimes de l'isolant à la mousse d'urée-formaldéhyde d'obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à verser jusqu'à \$5,000 à chaque Canadien qui doit faire réparer sa maison. Le bill C-109 a déjà été débattu au Parlement trois fois. J'espère que l'opposition s'abstiendra de faire des discours à ce sujet, car le seul principe en jeu a trait à l'indemnisation financière de ces propriétaires.

M. Clark: C'est faux.

M. Ouellet: De fait, le bill devrait être renvoyé à un comité. J'espère que le parti conservateur cessera de faire obstacle au bill comme il l'a fait jusqu'ici et qu'il permettra que le bill soit renvoyé au comité le plus tôt possible.

M. Clark: C'est une autre fausseté.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, les deux fois que le bill C-109 a été débattu à la Chambre, c'est-à-dire les 10 et 31 mai, trois députés de notre parti ont pris la parole. Il reste encore un député à parler. Cela ne constitue certainement pas une obstruction systématique à ce bill important. Nous voulons qu'il soit adopté en deuxième lecture et qu'il soit renvoyé au comité le plus tôt possible.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA NOCIVITÉ DE LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il nous dire où en sont les travaux de la commission d'enquête sur la nocivité de la MIUF? Le ministre garde-t-il le rapport secret à cause de certaines nouvelles données graves au sujet de la mousse isolante? Quoi qu'il en soit, le ministre promettra-t-il de saisir le comité de ce rapport afin que nous puissions en étudier les recommandations avant d'entrer dans un autre été long et chaud qui aggravera encore davantage les ennuis des victimes de la MIUF?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne garde certes pas le rapport secret puisque je ne l'ai pas encore reçu. J'ai dit au Parlement que je le rendrai public dès que je l'aurai reçu. Je m'y suis engagé. Je l'attends avec impatience. L'un des membres de la commission d'enquête a été malade, ce qui a entraîné des retards dans la préparation finale du rapport. J'ai signalé ce fait au comité parlementaire chargé d'examiner les prévisions budgétaires de mon ministère. Le député le sait.

Quant à l'étude du bill, des députés du parti conservateur ont deux fois gardé la parole jusqu'à 10 heures du soir. S'ils étaient si désireux qu'il y ait un vote pour renvoyer le bill au comité, ils n'avaient qu'à se rasseoir et passer au vote. Je ne mets pas en doute la parole du député qui a dit qu'un seul autre député de son parti voulait intervenir dans le débat. J'espère que le leader parlementaire de mon parti le sait; peut-être qu'à l'occasion de leurs entretiens habituels entre représentants de chaque parti, les leaders parlementaires pourraient s'entendre pour ne faire intervenir qu'un député de plus par parti pour ensuite renvoyer le bill au comité.